Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 056-215601907-20260415-2026_04_10-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département
Morbihan

Arrondissement de
Pontivy

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Réguiny

Séance du 09/04/2026

Date de la convocation
31/03/2026

Date d'affichage

Nombres de membre
Afférents au conseil municipal : 19 En exercice : 19 Votants : 19

A l'unanimité
Pour : 19 Contre : 0 Abstentions : 0

L' an 2026 et le 9 Avril à 19 heures 15 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Réguiny, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire,

Présents : M. JOSSO Cédric, Mme DESMARES Lydia, M. LE STRAT Thierry, Mme CHEFD'HOTEL Isabelle, Mme BULÉON Karine, M. BONNIN Thomas, M. LETELLIER Jean-Michel, M. MICHARD David, Mme LAMOUR Corine, M. ALLIOUX Michel, M. CHARLES Anthony, M. DOS SANTOS Sylvain, Mme JÉGAT Soizic, M. LABARRE Nicolas, Mme LE GOUELLEC Sonia, Mme LE POTIER Audrey, Mme LE TARNEC Floriane, M. OLIVO Nathan, Mme TREHOREL Magalie

Secrétaire de Séance : Mme DESMARES Lydia

Réf	2026_04_10

Objet de la délibération : Désignation des délégués à la commission d'appel d'offres

Monsieur le Maire expose

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.1414-2 et L.1411-5,

Vu l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, indiquant que si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel à candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire,

Considérant qu'il convient de désigner les membres titulaires de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat,

Considérant que l'élection des membres élus de la commission d'appel d'offres doit avoir lieu à bulletin secret et qu'il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires.

Considérant qu'outre le Maire, son président, cette commission est composée de 3 membres titulaires élus par le Conseil Municipal en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Le Conseil Municipal, en application de l'article L.2121-21 du CGCT, décide à l'unanimité de ne pas recourir au scrutin secret pour cette élection.

Sont candidats au poste de titulaire :
- David MICHARD
- Anthony CHARLES
- Michel ALLIOUX

Sont candidats au poste de suppléant :
- Sylvain DOS SANTOS

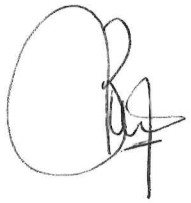
Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 056-215601907-20260415-2026_04_10-DE

Une seule liste ayant été présentée, sont donc désignés membres de la commission d'appel d'offres :

- **Membres titulaires** : David MICHARD, Anthony CHARLES, Michel ALLIOUX
- **Membres suppléants** : Sylvain DOS SANTOS

Pour copie conforme.

Le Maire,



Acte rendu executoire après dépôt en Sous préfecture de Pontivy le :

Et publication du :